



« Renforcer le pouvoir d'achat, garantir l'emploi »

Mesures du PDC suisse pour relancer l'économie

Adopté par la Présidence du PDC suisse – Mai 2009

« Renforcer le pouvoir d'achat, garantir l'emploi »

1. Introduction

Le PDC soutient l'approche progressive voulue par Conseil fédéral pour faire face à la crise financière et économique actuelle. Les deux programmes conjoncturels lancés jusqu'à présent par le Conseil fédéral et adoptés par le Parlement avec le soutien appuyé du PDC, comprennent des mesures efficaces et rapidement réalisables. Dans une période conjoncturelle difficile, la pertinence et la rapidité de la mise en oeuvre sont des critères essentiels pour évaluer des mesures. Avec les deux programmes conjoncturels déjà adoptés, la Suisse reste dans le cadre du frein à l'endettement. Elle a réussi à éviter de se lancer dans la course ruineuse aux paquets conjoncturels les plus vastes et les plus chers menée par de nombreux pays. Ceci est extrêmement important car les programmes se chiffrant en milliards entraînent une spirale incontrôlée de dépenses qui ne pourra en aucune manière être assumée. Une économie endettée aujourd'hui conduit à une hausse massive des impôts demain. En aucun cas, la Suisse ne doit opter pour un tel mode de gestion de la crise.

Actuellement, il n'est malheureusement pas possible de prévoir quand la crise va se terminer. En 2009, l'économie suisse va vraisemblablement se contracter de 2.2 pour cent et d'ici 2010 le chômage devrait grimper à 5.2 pour cent. C'est pourquoi le PDC considère qu'il est absolument prioritaire de renforcer le pouvoir d'achat des familles et de garantir l'emploi. Pour ce faire, nous ne devons toutefois pas nous lancer dans un activisme exagéré, ni abandonner les principes de la discipline budgétaire. Avec le dispositif de frein aux dépenses et la règle complémentaire prévue en cas de situations extraordinaires, nous disposons d'une marge de manœuvre suffisante pour relancer l'économie.

Pour stabiliser notre économie, le PDC propose un programme en deux points visant à relancer la conjoncture. Le PDC est convaincu que ces mesures ciblées sont nécessaires afin de poursuivre avec succès la voie empruntée par notre pays pour surmonter la crise.

2. Renforcer le pouvoir d'achat des familles

- a) Pour le PDC, il est essentiel de réduire la charge fiscale des familles avec enfants. D'un point de vue de politique familiale mais aussi conjoncturelle, il est extrêmement important que la réforme de la fiscalité des familles soit mise en oeuvre au plus vite (si possible au 1.1.2010). Un allègement sensible des charges fiscales des familles renforçant le pouvoir d'achat des familles de la classe moyenne a un prix. De l'avis du PDC, 800 millions de francs doivent être engagés pour cette réforme de la fiscalité des familles. A maintes reprises, la réforme de l'imposition des familles a été repoussée de manière incompréhensible au profit d'autres projets. Compte tenu de

la crise économique actuelle, cet objet ne doit plus être reporté et le point de non retour a été atteint. La charge fiscale des familles de la classe moyenne doit être réduite immédiatement car ce sont elles qui, grâce à leurs dépenses, sont le mieux à même de relancer la conjoncture.

- b) La charge fiscale de la population suisse doit aussi être réduite par une compensation plus rapide de la progression à froid dans le cadre de l'impôt fédéral direct. Le PDC s'engage pour que la progression à froid soit dorénavant compensée lorsque le seuil du renchérissement atteint trois pour cent au lieu de sept actuellement. Ainsi les impôts dus correspondront mieux au revenu réel du contribuable, ce qui est à son avantage. Cette adaptation est nécessaire et elle engendre une surcharge administrative limitée (contrairement à la variante prévoyant une compensation annuelle).
- c) Le PDC ne soutient une entrée en vigueur au 1.1.2010 de cette compensation plus rapide de la progression à froid que si la réforme de l'imposition des familles est mise en œuvre à la même date. Pour le PDC, les familles de la classe moyenne et l'allègement de la charge fiscale de ces dernières sont des priorités absolues en matière de politique fiscale.
- d) Pour renforcer le pouvoir d'achat, nous poursuivons notre lutte contre l'îlot de cherté qu'est la Suisse. Afin de baisser le niveau des prix, il est essentiel que l'autorisation des importations parallèles en provenance de la zone UE décidée par le Parlement entre en vigueur au 1.1.2010 au plus tard et que la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce qui est traitée actuellement par les Chambres soit mise en œuvre le plus rapidement possible. L'admission d'importations parallèles et la suppression d'entraves techniques au commerce permettront de baisser les prix en Suisse, ce dont profiteront les consommatrices et consommateurs.
- e) Les CFF se doivent aussi de faire un geste afin que le rail reste attrayant en période économique difficile. Le PDC demande par conséquent aux CFF d'introduire de véritables « tarifs familiaux » avantageux.

3. Garantir l'emploi

- a) Pour les jeunes ayant terminé leur formation, il est tout particulièrement difficile de trouver un emploi en période économique difficile en raison de leur manque d'expérience professionnelle. Afin d'inciter les entreprises à engager des jeunes bien formés, le PDC demande de lancer une offensive visant à créer 10'000 postes : la Confédération doit soutenir les entreprises à raison de 1'000 francs par mois et par jeune embauché supplémentaire. Cette mesure concrète doit inciter les entreprises à engager davan-

tage de jeunes fraîchement formés. Cette mesure doit être limitée à deux ans et son coût s'élève à quelque 250 millions de francs.

- b) Pour contrer une nouvelle hausse du chômage des jeunes, il y a lieu de soutenir les entreprises qui offrent des places supplémentaires d'apprentissage et des stages. Ces employé-e-s doivent être exonérés des primes AVS et assurance-chômage pendant une année au maximum mais les comptes des personnes concernées doivent néanmoins être crédités. Cette mesure de soutien doit être légalement limitée à cinq ans. Il convient de relever qu'une modification pure et simple de postes de travail réguliers en places d'apprentissage ou de stage ne doit être récompensée sous aucun prétexte.
- c) Le PDC demande de meilleures conditions-cadres pour les militaires en service long afin que les jeunes hommes qui doivent effectuer leur école de recrue et qui, en raison de la situation économique difficile, n'ont pas d'emploi en vue optent pour ce service de longue durée. Concrètement, nous demandons la création de 1'000 postes supplémentaires de militaires en service long par année de recrutement. Davantage de jeunes auront ainsi la possibilité d'effectuer leur service militaire d'une seule traite. Nous demandons au DDPS d'utiliser rigoureusement ce contingent plus élevé en période économique difficile.
- d) Afin de supprimer les désavantages que rencontrent les employé-e-s plus âgés sur le marché de l'emploi, il y a lieu de prendre des mesures plus efficaces et plus rapides pour réintégrer sur le marché du travail les personnes de plus de 50 ans ayant perdu leur emploi (par ex. formation continue, reconversion). Les ORP et les entreprises doivent prévoir de nouveaux modèles de travail et des mesures d'intégration pour les employé-e-s plus âgés.
- e) Par ailleurs, les entreprises doivent être exonérées de la cotisation AVS obligatoire en cas de prestations découlant de plans sociaux. Cette mesure permet aux entrepreneurs de mettre en place des plans plus généreux, ce qui profite notamment aux employé-e-s plus âgés.
- f) Le PDC suisse attend des entreprises qu'elles assument leur responsabilité à l'égard de leurs employés. Pour faire face au ralentissement économique, les entreprises devraient avoir recours aux possibilités mises à leur disposition dans le cadre du premier et du deuxième programme conjoncturel – à savoir : réserves de crise, chômage partiel. Une réduction de personnel ne doit être envisagée qu'en dernière option.
- g) Finalement, nous demandons que les Cantons engagent rapidement les moyens financiers (100 millions de francs) adoptés en décembre 2008 par

le Parlement et en février 2009 par le Conseil fédéral dans le but d'assainir les bâtiments.